

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt et un, le 20 mai à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Foyer Georges Brassens à BEAUCOURT, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN SONTOT, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Imann EL MOUSSAFER, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Robert NATALE, Annick PRENAT, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Jean Michel TALON, Dominique TRELA, Pierre VALLAT **membres titulaires**, Hubert REINICHE **membre suppléant**.

Étaient excusés : Mesdames et messieurs Chantal BEQUILLARD, Anissa BRIKH, Daniel BOUR, Catherine CLAYEUX, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Vincent FREARD, Christian GAILLARD, Sophie GUYON, Hamid HAMLIL, Jean-Louis HOTTLET, Anaïs MONNIER, Emmanuelle PALMA GERARD, Nicolas PETERLINI, Cédric PERRIN, Gilles PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Florence PFHURTER, Virginie REY, Anne-Catherine STEINER-BOBILLIER, Françoise THOMAS, Jérôme TOURNU, et Bernard VIATTE.

Avaient donné pouvoir : Daniel BOUR à Lounès ABDOUN SONTOT, Emmanuelle PALMA GERARD à Fatima KHELIFI, Françoise THOMAS à Frédéric ROUSSE, Virginie REY à Thomas BIETRY, Jean-Louis HOTTLET à Hubert REINICHE, Cédric PERRIN à Gilles COURGEY, Anaïs MONNIER à Gilles COURGEY.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 11 mai 2021	Le 20 mai 2021	En exercice	50
		Présents	26
		Votants	32

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Martine BENJAMAA est désignée.

2021-04-16 Proposition de remise gracieuse de loyers-Locaux commerciaux

Rapporteur : Christian RAYOT

Vu la délibération n° 2020-04-30 du 25 juin 2021 concernant des décisions prises par délégation,

Notre pays traverse aujourd'hui un état de crise sanitaire jamais connu auparavant. Les mesures actuellement mises en place pour protéger la santé de tous s'accompagnent inexorablement d'une baisse, voire d'un arrêt, d'activité pour de nombreuses entreprises qui subissent aujourd'hui des difficultés économiques sans précédent.

C'est pourquoi il est proposé aux membres du bureau de procéder à une remise gracieuse des loyers de mars 2020 à juin 2020 pour : Alsace Tourisme, BERSIER Nounette, les Cabanes Coucoo Grands Reflets et l'Auberge du Canal, et d'avril 2020 à juin 2020 pour le Comptoir de Paul.



Ci-joint un tableau récapitulatif des entreprises concernées et du montant de la remise gracieuse :

Bordereaux et Titres	ENTREPRISES	LOYERS	MONTANT HT
B.A – Centre Commercial ZAC Allaine			
Bd : 21 – Titres 72 à 75	BERSIER Nounette	Mars, avril, mai et juin 2020	4 463,64 €
Bd : 21 – Titres 68 à 71	Alsace Tourisme	Mars, avril, mai et juin 2020	3 203,32 €
Bd : 21 – Titres 65 à 67	Le comptoir de Paul	Avril, mai et juin 2020	3 435,00 €
B.A - Ecovillage du Verchat			
Bd : 5 – Titre 5	Les cabanes	Mars, avril, mai et juin 2020	14 903,50 €
B.A – Pôle touristique de Brebotte			
Bd : 2 – Titre 2	Auberge du Canal	Mars, avril et mai 2020	6 000,00 €
Bd : 2 – Titre 3	Auberge du Canal	Juin 2020	2 000,00 €

Cette remise gracieuse donnera lieu à une décision modificative sur les budgets annexes correspondants pour permettre l'émission de mandats sur le compte 673 « titres annulés » (exercice antérieur en 2020).

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'approuver la remise gracieuse des loyers COVID 19 pour la période allant de mars à juin 2020 ou d'avril à juin 2020 pour les entreprises référencées dans le tableau de synthèse ci-dessus ;**
- **d'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette prise de décision.**

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p>	<p>Le Président,</p>
<p>Et publication ou notification le MERCREDI 02 JUIN 2021</p> <p>Le Président, Christian RAYOT</p> 	 <p>Le Président Christian RAYOT</p>